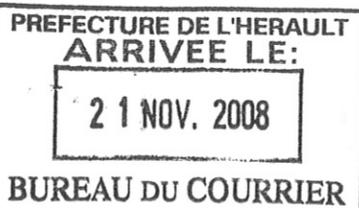




UVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Date de la convocation : 12 novembre 2008

N° 89

L'an deux mille huit et le dix huit du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, MM CAPRON, PAUL, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM GREPINET, TALBOT, FEVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS :

Mme ROMERO en faveur de M. ALLOUCHE
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme LABORDE
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO
M. LE NGUYEN en faveur de M. BOUISSEREN
Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Rapporteur : Monsieur OUSSET

De par leurs activités, les collectivités locales sont plus sensibles que d'autres agents économiques à l'inflation. En particulier elles sont très exposées à la flambée des prix des matières premières. Cela explique que le panier du Maire progresse de près du double de celui de l'inflation.

Premier poste d'achats du secteur public local, *les dépenses énergétiques* ont ainsi grimpé de 30 % depuis 2005 : si le prix de l'électricité est régulé, c'est avant tout le gaz qui conditionne une grande partie des dépenses de chauffage, sans compter l'envol du prix des carburants.

Les dépenses alimentaires constituent le second poste d'achats des communes. La surchauffe des matières agricoles a eu des conséquences sur les dépenses de restauration collective ; cantines scolaires, crèches... Enfin l'envolée des matières premières, fer ou produits agricoles, a considérablement gonflé leurs dépenses d'investissement. L'indice du prix à la construction a augmenté de 20 % en 3 ans, mais surtout 10 % depuis un an.

L'inflation serait tolérable si les recettes des collectivités locales augmentaient parallèlement, ce qui n'est pas le cas. La revalorisation forfaitaire des bases, votée chaque année dans la loi de finances et qui est censée représenter l'évolution du coût de la vie ne progressera au mieux que de 2 % en 2009, alors que l'inflation sera sans doute supérieure à 3 %. Autre phénomène « douloureux » pour nos finances, l'arrêt de la dynamique de la fiscalité indirecte qui, assise sur les flux économiques, retranscrit des pans entiers de l'activité. Les droits de mutation nous ont permis de repousser partiellement des difficultés financières depuis 3 ans : ils vont se stabiliser et amorcer un repli à compter de 2009.

Alors que notre dette est déjà élevée, nous allons devoir faire face à des taux en forte augmentation, notamment pour la partie court terme. C'est pourquoi notre ligne de trésorerie qui arborait jusqu'à ce jour des marges de 0.03 à 0.05 % sera prolongée en février prochain avec des conditions de marge de 0.3 à 0.5 % . Il en ira de même pour les emprunts à long terme.

A cette conjoncture très défavorable, s'ajoutent les contraintes imposées par l'Etat. Voici l'inventaire, à ce jour, des principales « mauvaises surprises », certaines, d'application immédiate, prise en compte sur le budget 2008. Elles auront leur plein effet en 2009 :

- Majoration du taux de contribution au Fonds national d'aide au logement porté à 0.4 % alors que cette augmentation était initialement annoncée pour 2009
- Majoration du taux des accidents de travail de 0.08 % par rapport à 2007
- Majoration des 14 premières HS de 7% à 25 %
- Monétisation des comptes épargne temps (4 jours)
- Hausse du SMIC de 2.3 % le 1^{er} mai
- Revalorisation de la catégorie C (impact financier 0.2%)
- Refonte des catégories A et B (impact financier 0.3% de la masse salariale)
- Reprise d'antériorité des agents stagiaires et prise en compte de leur carrière antérieure, qu'elle ait été réalisée dans le public ou dans le privé
- Hausse des cotisations Ircantec
- Hausse probable des cotisations salariales et patronales (impact financier de l'ordre de 0.2 % de la masse salariale)

Compte-tenu de ce qui précède, et au vu de la crise économique et financière, il nous faut « piloter à vue avec beaucoup de prudence ». C'est pourquoi le budget 2009 ne sera pas un budget de rigueur mais un véritable budget de crise qui ne progressera que de 0.5 %.

LE BUDGET GENERAL de la COMMUNE

Les recettes de fonctionnement

Les impôts locaux

Comme nous nous y sommes engagés, et sous réserve bien entendu que la Loi de Finances ne change pas « la donne », nous n'envisageons pas d'augmentation d'impôts en 2009, pour les ménages de Juvignac. Il me semble important de rappeler que ce sera la huitième année consécutive, que nous n'augmentons pas la pression fiscale.

Le produit attendu sera, en 2009 de l'ordre de 4.2 M €

La dotation globale de fonctionnement

Compte tenu du nouveau mode de calcul de la population légale instauré par l'Insee, nous passerons de 8345 habitants à 6875 habitants (estimation). Les dotations de l'Etat indexées sur ce critère seront donc en baisse. La perte de DGF pour 2009 sera de l'ordre de 120 000 € .

Les autres compensations

Certaines autres compensations de l'Etat seront également revues à la baisse, notamment celles relatives à la taxe foncière et celles relatives à la taxe professionnelle (-22.8%)

Les autres recettes

Elles ne représentent qu'à peine 10 % des recettes de fonctionnement. Nous réaliserons une révision de la totalité des prestations et cotisations annexes. Il est en effet tout à fait légitime que celui qui bénéficie de prestations de la commune soit le contributeur, et non pas l'impôt. Le bénéficiaire doit être le principal payeur des prestations reçues.

Les Dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

Elles ne devraient progresser en 2009 que de 0.5%, grâce à un certain nombre de mesures comme :

- Le remplacement du parc automobile actuel, par un nouveau parc composé de véhicules hybrides, électriques ou utilisant le gaz
- La modification d'un certain nombre de manifestations et cérémonies
- Une renégociation de certains contrats qui arrivent à échéance (photocopieurs, téléphonie, assistance juridique, alimentation...)

Les charges de personnel

La masse salariale

Elle peut sembler importante. Pourtant elle se situe avec 49.7 % des dépenses de fonctionnement dans la moyenne nationale (50%), et ce, malgré les mesures citées ci-dessus.

Les embauches

Nous n'envisageons pas :

- D'embaucher en 2009
- De compenser les départs en retraite
- De recourir à l'emploi d'auxiliaires pendant la maternité de certaines de nos agents. Nous privilégierons un redéploiement des effectifs.

Les autres charges de gestion courante

Elles devraient demeurer stables. Nous souhaitons maintenir le montant global des subventions 2009 au niveau de celui de 2008 et contractualiser celles-ci

Les charges financières.

Elles demeureront stables également

Les atténuations de produits

Nous échapperons aux pénalités en 2009, relatives à l'application de l'article 55 de la loi SRU, M. le Préfet nous ayant fait savoir et je cite :

« Selon ce bilan, votre commune a créé 93 logements, tous financés et non mis en service au 1/1/2007. L'objectif triennal de production de logements sociaux pour la période 2005-2007, fixé à 55 logements pour votre commune a donc été respecté.

« J'ai donc l'honneur de vous informer que je n'engagerai pas la procédure de constat de carence prévue par l'article L 302-9 du code de la construction et de l'habitation pour la période 2005-2007 »

L'Investissement

En préalable au programme d'investissement 2009, il convient de rappeler les engagements pris par la commune en matière d'autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP)

- Délibération du 13 février 2006 portant autorisation de programme pour la réalisation d'une voie d'accès aux Thermes
- Délibération du 25 septembre 2008 portant autorisation de programme pour la réalisation des travaux de VRD rue des Pattes
- Délibération du 25 septembre 2008 portant autorisation de programme pour la réalisation de la médiathèque Albert Camus
- Délibération du 25 septembre 2008 portant autorisation de programme pour la réalisation de la maison « le Petit Prince » -St Exupéry (structure multi-accueil)

Notre programme 2009 se limitera :

- Aux grosses opérations déjà engagées et qu'il conviendra de poursuivre
 - La maison Le Petit-Prince – St Exupéry
 - La Médiathèque Albert Camus
 - La rue des Pattes
- A quelques nouvelles opérations de voirie qu'il conviendra de définir ultérieurement
- A quelques opérations sur les bâtiments communaux, notamment dans les écoles
 - Calfeutrement à l'école primaire des Garrigues
 - Pose de films protecteurs à Fontcaude
 - La réfection des toilettes à l'école maternelle des Garrigues

- A la réalisation d'une nouvelle structure de jeux pour les jeunes

LE BUDGET ANNEXE EAU

Ce budget devrait être en identique à celui de 2008. La section de fonctionnement devrait s'équilibrer autour de 110 000 €, celle d'investissement autour de 97 000 €, pour permettre le financement de l'extension du réseau d'eau potable rue des Pattes.

A noter que nous n'avons toujours pas de dette dans ce budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le21/11/2008.....
et publication
le21/11/2008.....